

Le 17 novembre 2005

Pandémie de grippe aviaire

Le sous-comité des plans d'urgence de la SAF a discuté de cette question lors d'une réunion récente, afin de déterminer quelles mesures les sociétés membres devraient prendre, le cas échéant, afin de se préparer à une éventuelle pandémie de grippe aviaire.

À en juger d'après ce que nous entendons de la part des responsables de la santé publique de l'Ontario, il est certain que la grippe aviaire est à nos portes et que la seule question qui se pose maintenant est de savoir quand elle se déclencherà.

Situation :

Cela ne se produira pas soudainement. Nous en entendrons parler de plus en plus. Il y aura probablement des signes grâce auxquels il restera assez de temps pour mettre en oeuvre des stratégies définies à l'avance.

Une pandémie n'est pas aussi facile à gérer que tout autre désastre conventionnel touchant l'infrastructure et pouvant limiter l'accès à un édifice à bureaux. Peu de nos stratégies conventionnelles relatives au plan de continuité d'activité (PCA) l'abordent directement.

Aucune manière de composer avec une pandémie n'est meilleure qu'une autre.

Il est important de tenir compte d'une telle pandémie lors de la conception et de l'élaboration de votre PCA.

Certaines solutions à l'inaccessibilité d'un édifice pourraient s'avérer inadéquates lors d'une pandémie.

Recommandations

Vous renseigner, vous et votre personnel, au sujet de cette éventuelle pandémie.

Bien qu'il n'y ait aucune raison de prendre panique, nous devrions déterminer une stratégie nous permettant de composer avec la pandémie qui se produira presque certainement.

Envisager le recours à des équipes protégées, en séparant des équipes d'employés de façon à réduire le risque de contaminer tout le personnel.

Songer à faire en sorte que le personnel reçoive un traitement au Tamiflu afin d'éviter de contracter la grippe.

Vous devriez vous attendre à ce que la perturbation de vos activités soit longue si des membres de votre personnel tombent malades ou s'absentent du travail pour prendre soin de membres de leur famille.

Vous devriez songer sérieusement à offrir une formation complémentaire à votre personnel, particulièrement pour vos activités cruciales, afin de pouvoir composer avec la possibilité qu'un pourcentage élevé de vos employés tombent malades.

Vous conviendrez qu'en présence d'une pareille pandémie, il serait préférable de faire travailler vos employés à la maison plutôt que de les rassembler dans un lieu de rechange où il pourrait être dangereux de s'entasser. Vous devriez donc veiller à ce que les membres du personnel soient branchés adéquatement et que toutes les connexions à domicile fassent l'objet de vérifications techniques adéquates.

Suivre les directives des autorités de la santé publique.

Consulter des sites Internet pertinents pour obtenir de la documentation sur la pandémie, notamment :

http://www.phac-aspc.gc.ca/influenza/avian_f.html

http://www.who.int/csr/disease/avian_influenza/avian_faqs/fr/index.html

<http://www.cdc.gov/flu/avian/index.htm>